

PARTIE À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Le **RECRUTEMENT DES ÉLÈVES** est organisé en trois phases distinctes :

1. Une demande d'admission pour laquelle il sera fourni le présent dossier et ses pièces jointes ;
2. Un examen du dossier au sein de l'établissement en commission
3. Une affectation définitive si l'admission a été prononcée. Un dossier d'inscription et ses pièces jointes seront alors fournis par l'établissement.

Nom : Prénom : Date de naissance : | | | | | | | | | |

Années scolaires	Classe	Établissement	Résultats
2021-2022			
2022-2023			

PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION
(à retourner au LEGTPA d'Auxerre-La Brosse **avant le 12 juin 2023**) :

1. Le présent dossier d'admission ;
2. Une photocopie des bulletins trimestriels des 2 dernières années. (Années N-1 et année en cours – le bulletin du 3ème trimestre de l'année en cours comportant l'avis d'orientation devra être fourni par la famille dès que possible au LEGTPA Auxerre la Brosse).

Avis du professeur principal :

.....

.....

.....

.....

Avis du chef d'établissement d'origine :

.....

.....

.....

.....

Remarque. — Un certificat médical ne sera demandé que lors de l'admission définitive. L'élève ne pourra être admis que sur présentation de ce document, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse susceptible de nuire à autrui et qu'il est apte à participer aux travaux pratiques agricoles.

Appréciation sur :

– le travail :

.....

– la conduite :

.....

.....

A, le/...../.....
Le chef d'établissement,

